



---

Direction de l'instruction publique et de la culture  
Office des services centralisés  
Section des subsides de formation

---

## Soutien financier à la formation (sélection) - Edition 2020

---

### Subsides communaux

Si vous n'avez pas droit à un subside du canton de Berne, vous pouvez contacter l'administration de votre commune de domicile ou d'origine pour vous renseigner sur les possibilités et conditions d'octroi de subsides de formation. Comme le stipule la loi cantonale bernoise sur l'aide sociale, la commune est responsable de la sécurité sociale de ses habitants et habitantes. Elle a pour tâche d'intervenir en cas de graves problèmes sociaux et de prévenir tout risque de pauvreté. Si vous vous trouvez dans une situation financière ou sociale critique, vous pouvez demander l'aide du service social. Renseignez-vous auprès de votre commune.

---

### Répertoire des fonds, fondations et autres sources d'aide financière dans le canton de Berne

Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration du canton de Berne, Office de l'intégration et de l'action sociale, Division Aide sociale matérielle, Rathausgasse 1, Case postale, 3011 Berne ; tél. 031 633 78 76 / courriel : [info.existenzsicherung@be.ch](mailto:info.existenzsicherung@be.ch)

[www.gef.be.ch/fr/](http://www.gef.be.ch/fr/) > La Direction > Organisation > Office de l'intégration et de l'action sociale > Publications > Aide sociale

---

### Liste des fondations classiques dans le canton de Berne

Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (ABSPF), Belpstrasse 48, Case postale, 3000 Berne 14 ; tél. 031 380 64 00, courriel : [info@aufsichtbern.ch](mailto:info@aufsichtbern.ch)

[www.aufsichtbern.ch/fr/](http://www.aufsichtbern.ch/fr/) > Fondations classiques > Liste des fondations

---

### Répertoire fédéral des fondations

Le répertoire des fondations du Département fédéral de l'intérieur (DFI) recense les fondations d'utilité publique assujetties à la surveillance de la Confédération en raison de leur caractère national ou international.

Répertoire fédéral des fondations, Inselgasse 1, 3003 Berne, tél. 058 462 80 25 / 058 462 78 20, fax 058 462 80 32 / courriel : [stiftungsaufsicht@gs-edi.admin.ch](mailto:stiftungsaufsicht@gs-edi.admin.ch)

[www.edi.admin.ch](http://www.edi.admin.ch) > Français > Autorité fédérale de surveillance des fondations > Répertoire des fondations

---

### Financement des études

Il existe des fondations et des fonds particuliers pour certaines hautes écoles. Vous trouverez les informations correspondantes sur les sites Internet des différentes hautes écoles.

Vous pouvez également consulter la brochure « Bourses et prêts », qui se trouve en ligne à l'adresse [www.erz.be.ch](http://www.erz.be.ch) > Accès direct : Subsides de formation > Informations.

Vous trouverez aussi des informations complémentaires sur le site Internet du Service de conseil des hautes écoles bernoises sous

[www.beratungsstelle.bernerhochschulen.ch/fr/](http://www.beratungsstelle.bernerhochschulen.ch/fr/) > Information > Financement des études > Stipendien und Darlehen ou Stiftungen und Fonds (en allemand).

---

---

### **Plate-forme d'information de l'Office fédéral de la culture et du Pour-cent culturel Migros**

promotionculturelle.ch est un répertoire destiné aux acteurs et actrices culturels qui comporte plus de 5000 adresses (anciennement Manuel de la promotion culturelle publique et privée en Suisse). On y trouve entre autres les adresses des institutions privées et publiques qui proposent des formations initiales et continues dans le domaine culturel.

Office fédéral de la culture (OFC), Hallwylstrasse 15, CH-3003 Berne, tél. 058 462 92 66 / fax 058 462 92 73 / courriel : [info@bak.admin.ch](mailto:info@bak.admin.ch)

[www.promotionculturelle.ch](http://www.promotionculturelle.ch) > Tipps

---

### **Fonds de bourses jurassien et biennois**

Le fonds de bourses jurassien et biennois accorde des bourses aux jeunes gens et aux personnes dont les ressources sont insuffisantes pour payer leurs frais de formation. Les bourses sont accordées aux personnes dont les moyens sont limités, qui sont établies depuis deux ans au moins dans le canton du Jura, le Jura bernois, à Bienne ou dans les environs immédiats et sans délai aux Suisses de l'étranger, originaires de ces régions ou y ayant habité et venant acquérir une formation dans notre pays.

Fonds de bourses jurassien et biennois, Secrétariat Lorélie Lehmann c/o CEP, Route de Sorvilier 21, 2735 Bévilard ; tél. 032 492 70 33 ;

[www.fbjb.ch](http://www.fbjb.ch) > Formulaire de demande de subside

---

### **Hotelleriesuisse**

Hotelleriesuisse promeut la maturité professionnelle 2 (MP2) en versant aux professionnels de l'hôtellerie et de la restauration une bourse unique d'un montant d'au maximum 5000 francs (MP2 à plein temps) ou de 3300 francs (MP2 à temps partiel).

Hotelleriesuisse, Monbijoustrasse 130, 3001 Berne ; tél. 031 370 41 11 / fax 031 370 44 44 / courriel : [bildungsberatung@hotelleriesuisse.ch](mailto:bildungsberatung@hotelleriesuisse.ch)

[www.hotelleriesuisse.ch](http://www.hotelleriesuisse.ch) > Français > Formation > Conseil en formation

---

### **Fonds Fürsprecher Arthur Schneider**

Le Fonds Fürsprecher Arthur Schneider soutient des personnes qui ont peu de moyens, qui sont domiciliées depuis au moins cinq ans dans le canton de Berne et qui effectuent une formation initiale ou continue dans les professions de la santé.

Le formulaire de demande de subside peut être obtenu auprès de la Section des subsides de formation de la Direction de l'instruction publique et de la culture : Sulgeneckstrasse 70, 3005 Berne / tél. 031 633 85 11 / courriel : [aab@be.ch](mailto:aab@be.ch)

[www.erz.be.ch](http://www.erz.be.ch) > Subsidés de formation

---

### **Fondation Stanley Thomas Johnson**

La Fondation Stanley Thomas Johnson apporte son soutien à des personnes qui ont des revenus modestes, sont en règle générale jeunes, souhaitent effectuer une première ou une deuxième formation et ont leur domicile légal en matière de subside de formation dans le canton de Berne. La formation choisie doit contribuer à améliorer les perspectives de la personne concernée sur le marché du travail ainsi que ses moyens d'existence. Pour pouvoir prétendre à une aide de la fondation, il faut avoir au préalable déposé une demande de subside auprès du canton de Berne et que celle-ci ait été rejetée de justesse.

[www.johnsonstiftung.ch/fr](http://www.johnsonstiftung.ch/fr) > Domaine > Bourses

---

---

### **Fondation Pestalozzi**

La Fondation Pestalozzi aide les jeunes issus de régions montagneuses ou de contrées reculées de Suisse qui n'ont pas encore atteint l'âge de 35 ans. Son soutien financier peut prendre la forme d'une bourse ou d'un prêt sans intérêt.

[www.pestalozzi-stiftung.ch](http://www.pestalozzi-stiftung.ch) > Français > Bourse

---

### **EDUCA SWISS Fondation suisse pour la promotion et le financement de l'éducation**

La fondation EDUCA SWISS promeut tous les projets de formation professionnelle, quels que soient l'âge, la qualification ou l'origine des auteurs de projet, propose des prestations de conseil en matière de planification financière, arrange des prêts pour la formation si nécessaire et organise des mentorats pour la réalisation des projets. Grâce à un coaching gratuit et à la plateforme de planification [www.educaplan.ch](http://www.educaplan.ch), les personnes souhaitant suivre une formation disposent d'une vue d'ensemble précise de leur situation financière pendant la formation et jusqu'à ce qu'elles trouvent et commencent un emploi. Lorsque l'argent est suffisant, le succès n'est pas loin. Cependant, si les fonds manquent, EDUCA SWISS propose une médiation avec des bailleurs de fonds qui accordent un prêt pour la formation à des conditions socialement admissibles.

Cet accompagnement de financement sous forme de prêt proposé par EDUCA SWISS comble une lacune du système de formation suisse.

[www.educaswiss.ch](http://www.educaswiss.ch).

---

### **Oskar Lerch Ausbildungsstiftung**

La fondation Oskar Lerch Ausbildungsstiftung attribue des subsides, des prêts sans intérêts ou d'autres subventions d'encouragement à des personnes indigentes effectuant une formation ou une formation continue et qui, de préférence, ont leur domicile dans l'une des communes de l'ancien district d'Aarwangen ou dans la commune municipale de Wynigen.

[www.oskarlerchstiftung.ch](http://www.oskarlerchstiftung.ch)

---